



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE  
MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU  
LOCAL SIS 38 A 50, RUE DEFRANCE AU  
PROFIT DE LA CROIX ROUGE**

**DÉCISION N° DM-22-325  
EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 en date du 19 avril 2022, donnant délégation à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, chargé de l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** la signature du bail civil entre la société immobilière 3F et la ville à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, afin de mettre à disposition de la Croix Rouge, un local situé 38-50 rue DeFrance dans le but d'y installer une épicerie solidaire ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville de créer un espace destiné à une épicerie solidaire pour répondre aux besoins et attentes des Vincennois;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention de mise à disposition à titre gratuit, au profit de l'association « Croix Rouge Française », dont le siège est situé 98 rue Didot à PARIS (75014) représentée par Monsieur Michel MORAINÉ, Président de l'unité locale VINCENNES – SAINT-MANDÉ.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**